

RAPPORT D'ACTIVITE

2015 - CFHM

• INVITATION •

12 · 03

[Thursday]
17:30

ADDRESS

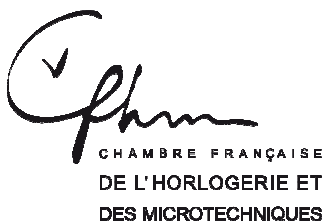
NO.323, WEST JIANGUO ROAD,
XUHUI DISTRICT.

徐汇区建国西路323号


CHAMBRE FRANÇAISE
DE L'HORLOGERIE ET
DES MICROTECHNIQUES


FEDERATION FRANÇAISE DE CHAUSSURE

| A qui sait attendre, le temps ouvre ses portes.
proverbe anonyme chinois



22, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 53 77 29 00
Fax : 33 (0)1 43 59 03 86
contact.cfhm@yahoo.fr
www.cfhm.com
siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

showroom Shanghai
323 West Jianguo Road
Shanghai, Chine
+86 (21) 64229766

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 - CFHM

4 | **La Chine à l'heure française**

Salon Précieux
China Watch and Clock Fair
Maison S
Hong-Kong Watch & Clock Fair
Baselworld

7 | **Questions de temps**

La CFHM sur les réseaux sociaux
EuroTempus élargit son périmètre
Taxe affectée HBJOAT
Loi Swissness
Synchronisation horaire
Normes
Contrôles douaniers
Recyclage
Affichage environnemental
EDI
Événementiel

11 | **Chiffres 2015**

Une production de nouveau en hausse
Record pour les exportations et réexportations
Importations en augmentation
Origine des produits horlogers mis à la consommation en France

15 | **La CFHM**

Ses missions
Son organisation
Ses partenaires et interlocuteurs



SALON PRÉCIEUX

En prélude de son inauguration, Maison S a accueilli la 3^{ème} édition du salon Précieux les 23 et 24 novembre. Sous la bannière collective French Times in Paris, huit marques de montres françaises ont présenté leurs collections aux acheteurs chinois, aux journalistes et à un certain nombre d'acheteurs privés VIP. Cette édition a eu pour seconde étape Pékin les 26 et 27 novembre.



CHINA WATCH AND CLOCK FAIR

Le salon horloger chinois de Shenzhen a accueilli pour la première fois neuf marques de montres et de composants réunies sur le stand collectif French Times in Paris entre les 25 et 28 juin 2015. Le stand proposait également une sélection de pièces anciennes prêtées par le Musée de l'Horlogerie de Morteau ainsi que la diffusion de plusieurs films sur l'histoire, la création, le design et les savoir-faire français horlogers français.

Cette première participation collective a été récompensée pour son esprit d'équipe par les organisateurs de la China Watch and Clock Fair et son format sera reconduit pour l'édition 2016 du salon. En préliminaire à ce salon, le 24 juin 2015, le délégué général de la CFHM avait été invité à participer au forum international principalement consacré aux montres connectées.

La Chine à l'heure française

Plusieurs événements organisés dans le cadre du programme d'actions collectives en faveur de la promotion de l'horlogerie française en Chine menées

par la CFHM avec le soutien du Comité Francéclat ont eu lieu en 2015.

MAISON S

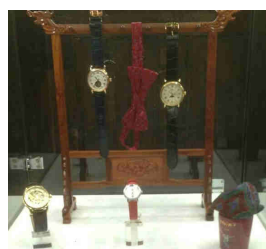


Valoriser l'excellence et l'art de vivre à la française, promouvoir les savoir-faire français et accompagner les entreprises des secteurs de l'horlogerie et de la chaussure dans leur développement sur le marché chinois : telles sont les missions du premier showroom collectif *Maison S*, créé par la CFHM en partenariat avec la Fédération française de la Chaussure.



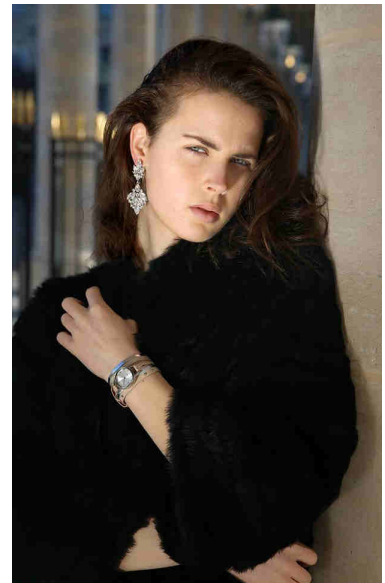
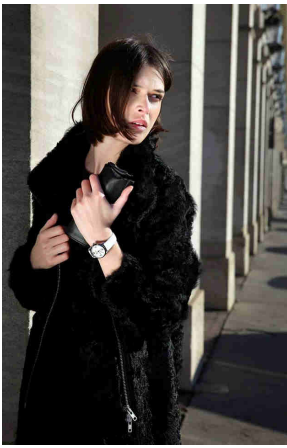
Né d'une volonté commune de deux fédérations membres du Climo de mutualiser leurs efforts en faveur de l'export, ce projet « expérimental » a été rendu possible grâce au soutien financier des comités professionnels de développement économique de la filière horlogerie (Comité Francéclat) et de la filière cuir (CTC).

Situé dans l'ancienne concession française de Shanghai, cet espace a été inauguré le 3 décembre 2015 par le consul général de France à Shanghai, M. Alex Cruau et en présence de M. Didier Roux, président du Comité Francéclat, M. Jean-Pierre Renaudin, président de la FFC et M. Pascal Bole, président de la CFHM.



L'événement a rassemblé une centaine de personnes parmi lesquelles des représentants de la distribution chinoise et des marques françaises, de Business France, de la chambre de commerce et d'industrie française en Chine. Cette inauguration avait été précédée de rencontres avec des journalistes (quotidiens, lifestyle) et leaders d'opinion afin de leur présenter cette nouvelle vitrine de l'Art de vivre à la française et les marques exposées.





HONG-KONG WATCH & CLOCK FAIR

Plusieurs adhérents ont participé à la 35^{ème} édition de ce salon (8-12 septembre 2015) qui a également

accueilli une réunion mondiale des organisations professionnelles horlogères.

BASELWORLD



Plus tôt dans l'année, les 16 et 17 mars, avant la tenue du salon Baselworld, plusieurs journalistes chinois (magazines spécialisés, lifestyle, TV et web) avaient été conviés par la CFHM à un voyage de presse dans le Haut-Doubs. Découverte du patrimoine horloger français, rencontres avec des dirigeants d'entreprises et des élus locaux étaient au programme.

A la conférence d'ouverture de Baselworld, 150 dossiers de presse trilingues (chinois/anglais/français) élaborés par la CFHM et ayant pour thème *Prendre le temps, le temps d'un voyage* ont également été diffusés lors de la conférence d'ouverture du salon.

Pendant toute la durée du salon, la CFHM a également programmé en liaison avec une agence de communication de Shanghai, des rendez-vous entre journalistes chinois et entreprises horlogères françaises.

Questions de temps

LA CFHM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'année 2015 a été marquée par le développement de la communication numérique de la CFHM visant à poursuivre la montée en puissance de la notoriété de l'horlogerie française.

Après avoir mis en ligne son nouveau site institutionnel trilingue (français-anglais-chinois) www.cfhm.com, notre fédération a investi les réseaux sociaux Instagram et Facebook.

Avec le compte Instagram **french_times_in_paris** et la page Facebook **French Times in Paris**, notre fédération entend toucher les jeunes internautes par des posts sur les dernières tendances de l'horlogerie française en matière de montres et sur un certain nombre d'événements (changements d'heure, Baselworld, Les 24 Heures du Temps, fêtes de fin d'année...).

Une deuxième page Facebook **CFHM**, à vocation institutionnelle, couvre toute l'actualité de la filière horlogère française (montres, composants, gros volume, synchronisation horaire).



EUROTEMPUS ELARGIT SON PÉRIMÈTRE

Le 30 septembre 2015, la fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus s'est prononcée en faveur de son élargissement aux organisations professionnelles de la distribution comme le souhaitait l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (France). Un tel rapprochement devrait permettre de développer des synergies sur des sujets communs et de renforcer la

représentativité du secteur auprès des instances européennes. Les relations que la CFHM entretient depuis plusieurs années avec la Commission européenne ont ainsi été saluées. Il convient en outre de rappeler que la France assure la présidence et le secrétariat d'EuroTempus.

TAXE AFFECTÉE HBJOAT

Chaque année, le financement du Comité Francéclat (comité professionnel de développement économique - CPDE) est assuré par la taxe affectée (taux de 0,2%) perçue sur les produits d'horlogerie, de bijouterie, de joaillerie, d'orfèvrerie et des arts de la table au stade de la fabrication ou de l'importation et de la distribution.

Avec la création de la taxe parafiscale pour l'horlogerie, le ministère du Budget n'a jamais accepté le principe des taxes autonomes au bénéfice des professions. Ces taxes sont régulièrement remises en cause et cela malgré le rapport de Mme Clothilde Valter, députée PS du Calvados et membre de la Commission des affaires

économiques de l'Assemblée nationale remis au Premier ministre en octobre 2014.

Ce document réaffirme le rôle majeur des centres techniques industriels (CTI) et des CPDE comme outils de la politique industrielle, remet en cause le plafonnement des taxes affectées instauré par la loi de finances pour 2012 et rejette l'idée d'un financement des actions collectives des filières industrielles par le biais de dotations budgétaires ou de cotisations volontaires obligatoires qui ne taxeraient nullement l'importation.

LOI SWISSNESS

L'adoption du projet *Swissness* en 2013 par le parlement suisse et la question du *Swiss made*, simple critère d'origine, ont de nouveau été au cœur des débats du CPHE en 2015 car le vote de ce projet qui avait pour objectif de réviser la loi fédérale sur les marques et les indications de provenance, a des conséquences sur la révision de l'ordonnance du 23/12/1971 réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres. La nouvelle loi *Swissness* fixe le taux de valeur ajoutée en Suisse à 60% pour les produits industriels dont les montres et les mouvements.

Le 2 septembre 2015, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du *Swissness* au 1er janvier 2017. Un délai de deux ans est prévu pour écouler les produits qui auront été fabriqués avant le 1er janvier 2017.

Il a également mis en consultation le projet de révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom suisse pour les montres que vient de nous transmettre la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH). Cette ordonnance vient en complément des dispositions générales de la loi sur les marques (comme le taux de 60 %) pour préciser ou ajouter des conditions sectorielles. La révision de l'ordonnance doit aussi entrer en vigueur le 1er janvier 2017. En ce qui concerne les mouvements, l'accord complémentaire du 22/07/1972 signé entre la Suisse et l'UE devrait rester « réservé » car il prime sur le droit suisse. Le taux de 80% pour les montres mécaniques proposé par la FH a été abandonné. Pour la montre, outre l'exigence du mouvement suisse, de l'assemblage et du contrôle final en Suisse, l'instauration du taux de 60% est accompagné d'autres critères (construction mécanique

et prototypage pour les montres mécanique; construction mécanique, conception du ou des circuits imprimés, conception de l'affichage, conception du logiciel et prototypage pour mouvements non exclusivement mécaniques). Ces dispositions ont soulevé un certain nombre de questions de la part de la fédération EuroTempus et de la délégation européenne du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) qui se sont exprimées en faveur de la tenue d'une réunion de la Commission mixte horlogère UE/Suisse afin d'évaluer, avant son entrée en vigueur, les conséquences du nouveau texte au niveau des échanges UE/Suisse.

SWISS MADE

Enfin, conformément à ses statuts, le CPHE a nommé un nouveau bureau pour la période triennale 1er janvier 2016/ 31 décembre 2018 :

- Président : M. Mario Peserico (président de la fédération italienne Assorologi)
- Vice-président : M. Jean-Daniel Pasche (président de la fédération de l'industrie horlogère suisse – FH)
- Secrétaire général : M. Patrice Besnard (délégué général de la CFHM)
- Secrétaire de la délégation suisse : M. Maurice Altermatt (chef de la division économique de la FH).

SYNCHRONISATION HORAIRE

Le temps est partout. En gare, à l'aéroport, dans le métro, à l'horloge du clocher, sur les parcmètres, les panneaux d'information routière, sur de nombreux sites stratégiques,... la même heure. Celle qui est diffusée par un système de synchronisation horaire parmi les plus fiables et perfectionnés au monde, calé sur la base temps du Laboratoire national de métrologie et d'essais LNE-SYRTE- Observatoires de Paris et de Besançon. Plus connu sous le nom de signal France Inter émis sur Grandes Ondes depuis l'émetteur d'Allouis (Cher), ce système est financé depuis 2004 par la CFHM qui en assure également la maintenance.

Chaque année, lors du passage à l'heure d'été et d'hiver ce sont près de 300 000 horloges publiques et autres appareils horaires équipés de dispositifs spécifiques qui sont automatiquement mis à l'heure. Mais ces changements d'heure ont rendu caducs les décrets de 1978 et 1979 fixant l'heure légale en France alors même que l'Observatoire de Paris délivre l'heure internationale. Cette situation crée ainsi une insécurité sur le plan juridique. La CFHM et les professionnels de

la synchronisation horaire se sont donc mobilisés en 2015 pour la parution d'un nouveau décret sur l'heure légale en France. Les pouvoirs publics ont été interpellés en janvier 2015 à l'Assemblée. En dépit d'une réponse favorable du ministère de l'Economie, la publication de ce décret n'est toujours pas à l'ordre du jour en juin 2016.

En 2015, l'annonce faite par Radio France de mettre un terme à la diffusion de France Inter sur grandes ondes initialement au 31 décembre 2016, implique de nouvelles conditions (notamment financières) pour la poursuite de l'émission du signal horaire. Au regard des lourdes conséquences stratégiques et économiques que cette rapide interruption représenterait pour les professionnels de la synchronisation horaire et les opérateurs publics et privés, une mission d'évaluation diligentée au 1^{er} semestre 2016 par le ministère de l'Economie a démontré les implications sécuritaires nécessitant la pérennisation de ce dispositif.

NORMES

La commission de normalisation « horlogerie » présidée par le délégué général de la CFHM s'est réunie en avril 2015 afin de préparer le congrès biennal du comité ISO TC 114 programmé le mois suivant à Lucerne en Suisse.



Les travaux du comité dernier ont notamment porté sur l'engagement de travaux pour la révision de la norme 6425 *Montres de plongée* avec l'examen des tests de référence mais aussi sur le projet de norme ISO 18684 *Instruments horaires - Habillage de montres en matériaux durs - exigences générales et méthodes d'essais* qui concerne les produits en céramique. La hauteur retenue pour les essais de référence a été de 0,75m et le comité s'est prononcé en faveur d'une information au consommateur sur les conditions d'utilisation et les précautions d'usage.

La demande de révision de la norme ISO 764 *Montres antimagnétiques* par la Suisse et les essais réalisés par le Cetehor dans le cadre du projet de norme ISO 19235 *Pendules analogiques à quartz - précision* ont été examinés par les membres du comité qui ont par

CONTRÔLES DOUANIERS

En 2014 et 2015, les douanes ont bloqué de nombreuses marchandises importées par plusieurs entreprises horlogères et de bijouterie fantaisie afin de contrôler leur conformité à l'annexe XVII du règlement REACH (teneur en cadmium, nickel et plomb). Au regard des disparités de traitement de ces entreprises par les bureaux des douanes et de leurs conséquences sur l'activité économique de ces mêmes entreprises, une réunion à laquelle ont participé notre chambre et le

RECYCLAGE

La première filière privée française et européenne de collecte et de recyclage des montres et des bijoux usagés, Eco Tempo, a été créée en France, en 2010. Les montres et bijoux collectés auprès des particuliers et des professionnels sont démembrés et leurs matériaux ré-employables sont dirigés vers les filières de recyclage existantes.

ailleurs adopté le principe d'engager des travaux sur les revêtements pour verres de montres. Ils ont aussi pris connaissance des travaux sur les piles et accumulateurs menés par le comité de normalisation internationale ad hoc. Des travaux devraient être engagés pour définir les montres connectées dans le cadre des normes sur le vocabulaire horloger.

Révision de la norme EN 1811

La CFHM a joué un rôle moteur pour lancer la révision de la norme européenne EN 1811 *Méthode d'essai de référence relative à la libération du nickel par les assemblages de tiges qui sont introduites dans les parties percées du corps humain et les produits destinés à entrer en contact avec la peau*. En effet, cette norme entrée en vigueur en avril 2013, comprenait une annexe informative (annexe A) dont l'application impliquait des difficultés d'interprétation sur la valeur à retenir pour apprécier ou non la conformité de la libération du nickel. Le seul coefficient de 0,88 µg/cm²/semaine a été proposé comme référence normative pour apprécier ou non la conformité des produits comprenant du nickel comme le souligne l'article 9.2.2.2 du corps de la norme.

Suite aux demandes de la CFHM et du CPHE, le Comité technique européen de normalisation CEN/TC 347 « Méthodes d'analyse des allergènes et son groupe de travail (dont la CFHM fait partie) a validé en 2014 l'amendement de la norme permettant de modifier ses articles 9.2.2.2 et 9.2.2.3 ainsi que ses annexes A et B. Après enquête publique, le texte définitif de la nouvelle norme EN1811 :2011+A1 :2015 approuvant cette proposition a été adopté le 29 juillet 2015.

Cetehor, la BOCI, la Direction générale des Entreprises et la Direction générale des Douanes et des droits indirects a été organisée le 4 juin 2015. Les fédérations entendaient ainsi porter les débats sur l'application et l'interprétation des règlements européens et du droit transactionnel par les douanes françaises, les attestations de conformité des produits importés, la détermination des échantillons à tester ou encore les délais de contrôles après blocage.



ECO TEMPO
UN GAIN DE TEMPS POUR L'ENVIRONNEMENT

La question du recyclage des produits horlogers est prégnante à chaque étape du cycle de vie d'une montre comme le montrent les travaux sur l'affichage environnemental. D'où l'intérêt renouvelé de la CFHM

AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Le Grenelle de l'Environnement a introduit une obligation d'informer le consommateur sur les impacts environnementaux des produits et de leurs emballages tout au long de leur cycle de vie (du lieu d'extraction de leurs matières premières à leur fin de vie) avant son acte d'achat. L'affichage environnemental implique donc la participation de l'ensemble des acteurs des filières (du fabricant au distributeur en passant par la filière de recyclage).

La CFHM s'est engagé aux côtés du Conseil interprofessionnel de la bijouterie et de l'horlogerie dans une démarche volontaire visant à mettre en œuvre

EDI

Avec la mise en place d'un système d'échange de données informatisées (EDI) les marques et leurs distributeurs réduisent leurs coûts, fiabilisent leurs relations et optimisent leurs transactions commerciales. L'EDI Horlogerie initié par la CFHM a déjà permis à

ÉVÉNEMENTIEL

Les salons professionnels étrangers demeurent des lieux de rencontre privilégiés entre entreprises et clients et de formidables vitrines pour l'ensemble d'une filière industrielle comme l'horlogerie.

Baselworld

La CFHM et plusieurs de ses adhérents (fabricants de montres et composants pour montres) ont participé au salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie, Baselworld, qui s'est tenu du 19 au 26 mars 2015. L'édition 2015 de Baselworld a notamment été l'occasion pour la CFHM de recevoir élus et personnalités de Franche-Comté ainsi que des membres du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et de l'Union européenne. La CFHM est membre du comité mondial des exposants et d'un comité plus restreint – le comité consultatif – qui apporte aux organisateurs un avis sur les projets du salon. Le délégué général de la CFHM est enfin le référent horloger français en cas de litige sur la propriété intellectuelle (dessins et modèles) et le marquage d'origine pour le panel.

EPHJ

Plusieurs fabricants français de composants ont participé à la 14^{ème} édition du salon qui a eu lieu à Genève du 2 au 5 juin et qui a rassemblé 867 exposants

de promouvoir la filière Eco Tempo qui s'est rapprochée de l'éco-organisme Eco-Systèmes spécialisé dans la collecte et le recyclage des objets électriques et électroniques.

un affichage environnemental spécifique aux produits du secteur en partenariat avec le département technique du Comité Francéclat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Afnor.

Après avoir élaboré l'analyse du cycle de vie (ACV) pour la montre à quartz et ses habillages possibles et le bijou en 2013 et le référentiel « montres et bijoux en métaux précieux » en 2014, les travaux du conseil reprendront en 2016 avec la mise en place du référentiel « bijoux fantaisie ».

plusieurs fabricants de montres de s'engager dans la dématérialisation de leur activité commerciale. Les travaux entrepris par la CFHM et ses adhérents se sont poursuivis en 2015 afin de développer ce dispositif.

(métiers et entreprises d'horlogerie-bijouterie), un chiffre en hausse de 4% par rapport à 2014. Le nombre de visiteurs a lui aussi progressé (+11%) pour atteindre 20 627 personnes.

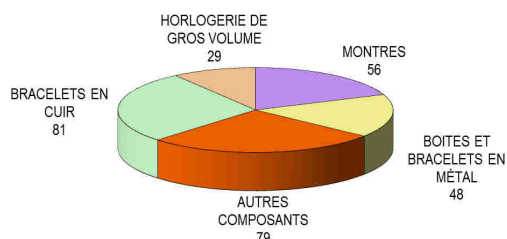
Les 24h du Temps

Fort du succès de sa première édition, France Bleu a renouvelé l'expérience des 24heures du Temps les 20 et 21 juin 2015 dans la capitale franc-comtoise. Partenaire de cet événement, la CFHM a présenté sur son stand la filière horlogère française et les savoir-faire de ses fabricants de composants.

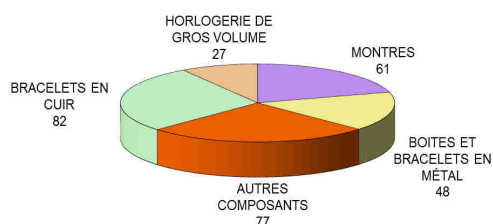


Chiffres 2015

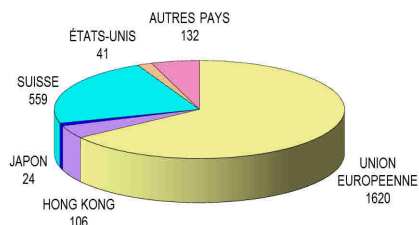
C.A. 2014 DES FABRICANTS (293 MILLIONS D'€ H.T.)



C.A. 2015 DES FABRICANTS (295 MILLIONS D'€ H.T.)



EXPORTATIONS (2.483 MILLIONS D'€ H.T.)



Une année 2015 marquée par un contexte économique et monétaire difficile. Une production française non délocalisée d'horlogerie en progression. De nouveaux records pour le commerce extérieur du secteur. Ce sont en substance les tendances qui se dégagent des chiffres-clés de l'horlogerie française pour l'année 2015.

UNE PRODUCTION DE NOUVEAU EN HAUSSE

+1% : c'est la hausse affichée par la production non délocalisée d'horlogerie avec un chiffre d'affaires total de 295 millions € HT. Ce dynamisme a profité aux fabricants de montres qui ont vu leurs ventes croître de 8% (61 millions € HT) principalement au niveau des modèles mécaniques et des montres à quartz analogiques.

Après une forte croissance observée en 2014 (+14%), les ventes du secteur des composants et des bracelets de montres se sont stabilisées (207 millions € HT), avec une légère hausse pour les bracelets cuir, un équilibre pour les boîtes et bracelets en métal et un recul limité pour les pièces de mouvements.

Quant à l'horlogerie de gros volume, après une progression de 23% en 2014, elle a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 8% (27 millions €) qui concerne plus l'horlogerie technique que l'horlogerie domestique.

2015 a été une nouvelle année ponctuée par un fort taux d'exportation (82%). Ce résultat permet de mettre en exergue l'impact des actions en faveur de l'export par le Comité Francéclat depuis plusieurs années et les projets de développement sur les marchés émergents à l'instar de celui qui est mené en Chine.

RECORD POUR LES EXPORTATIONS ET RÉEXPORTATIONS

L'industrie horlogère française a enregistré un nouveau record en matière d'exportations et de réexportations : +16% pour un montant de 2,5 milliards € HT d'après les chiffres des Douanes françaises.

Celles du secteur montres ont atteint l'an dernier 1,95 milliard € (principale destination : l'Union européenne avec l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni).

Il convient de noter qu'en 2014, selon les chiffres de International Handling Services (IHS), la France demeurait à la 5^{ème} place des pays exportateurs de

montres, derrière la Suisse, Hong Kong, la Chine et l'Allemagne et gagnait une place (5ème rang) en tant que pays exportateur de composants et de bracelets montres derrière Hong Kong, la Chine, la Suisse et le Japon, et devançant désormais l'Italie.

IMPORTATIONS EN AUGMENTATION

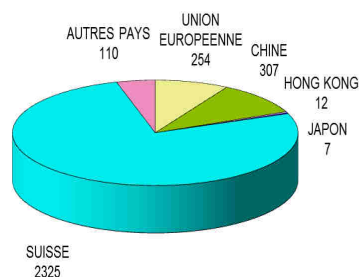
Les chiffres 2015 portent à 3,0 milliards € le montant des importations (2,7 milliards pour les montres et plus de 330 millions pour les composants et les horloges). Ce qui représente un bond de 23% par rapport à 2014.

La Suisse reste, en valeur, notre premier fournisseur de montres devant la Chine, notre premier fournisseur en quantité.

ORIGINE DES PRODUITS

Les données du comité permettent également de distinguer l'origine des montres mises à la consommation en France en 2015. Pour l'année 2015, en volume, 77% de ces pièces provenaient de Chine (-3 points), 7% de Suisse et 11% de l'Union européenne.

IMPORTATIONS (3.038 MILLIONS D'€ H.T.)



En valeur, ce furent les montres venues de Suisse (80%, + 1 point) et de Chine (9%, - 1 point). Quant aux pendules et réveils mis sur le marché français, ils étaient issus de Chine (50%), de Suisse (31%) ou encore de France (8%).

Industrie horlogère française : chiffre d'affaires hors taxes 2014 et 2015

	Année 2014	Année 2015	Variation 2015 par rapport à 2014
	Valeur en €	Valeur en €	
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de montres</u> (H.T.)	55 952 000	60 674 000	8,44%
Métropole	30 912 000	31 651 000	2,39%
Export	25 040 000	29 023 000	15,91%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de composants</u> (H.T.)	127 600 000	125 296 000	-1,81%
Métropole	6 070 000	6 101 000	0,51%
Export	121 530 000	119 195 000	-1,92%
<i>dont Fabricants de boîtes de montres et de bracelets de montres en métal</i>	<i>48 386 000</i>	<i>47 927 000</i>	<i>-0,95%</i>
<i>Métropole</i>	<i>2 752 000</i>	<i>2 368 000</i>	<i>-13,95%</i>
<i>Export</i>	<i>45 634 000</i>	<i>45 559 000</i>	<i>-0,16%</i>
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de petit volume</u> (total H.T.)	183 552 000	185 970 000	1,32%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de bracelets de montres en cuir</u> (H.T.)	80 899 000	82 273 000	1,70%
Métropole	6 519 000	5 695 000	-12,64%
Export	74 380 000	76 578 000	2,96%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de gros volume</u> (H.T.)	29 007 000	26 894 000	-7,28%
Métropole	9 115 000	8 369 000	-8,18%
Export	19 892 000	18 525 000	-6,87%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie</u> (total H.T.)	293 458 000	295 137 000	0,57%

Source : Comité Francéclat / I.N.S.E.E.

Commerce extérieur français 2015

	Quantités	Valeur en €	PUM en €
<u>Importations</u>			
Montres	25 416 373	2 703 810 000	106,38
<i>dont Quartz analogiques*</i>	<i>18 151 167</i>	<i>788 259 000</i>	<i>43,43</i>
Composants		145 398 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	<i>1 024 183</i>	<i>27 924 000</i>	<i>27,26</i>
<i>dont Boîtes de montres</i>	<i>874 618</i>	<i>11 741 000</i>	<i>13,42</i>
Bracelets de montres		91 151 000	
Total Industrie de la montre		2 940 359 000	
Horlogerie domestique	8 682 734	53 448 000	6,16
Horlogerie technique		42 775 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		704 000	
Pièces détachées		568 000	
Total Horlogerie de gros volume		97 495 000	
Total Horlogerie		3 037 854 000	
<u>Exportations (Producteurs et non producteurs)</u>			
Montres	7 540 086	1 948 820 000	258,46
<i>dont Quartz analogiques*</i>	<i>4 809 756</i>	<i>633 162 000</i>	<i>131,64</i>
Composants		197 336 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	<i>197 314</i>	<i>36 077 000</i>	<i>182,84</i>
<i>dont Boîtes de montres</i>	<i>87 831</i>	<i>3 459 000</i>	<i>39,38</i>
Bracelets de montres		214 579 000	
Total Industrie de la montre		2 360 735 000	
Horlogerie domestique	971 170	31 780 000	32,72
Horlogerie technique		87 953 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		1 284 000	
Pièces détachées		1 729 000	
Total Horlogerie de gros volume		122 746 000	
Total Horlogerie		2 483 481 000	

* Montres-bracelets seulement

Source : Comité Francéclat - IHS / Douanes Françaises

La CFHM

La filière horlogère française comprend trois secteurs d'activité :

- les composants de montres et la sous-traitance pour le luxe ou le travail de précision (boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets ...)

- les marques de montres (du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences)

- l'horlogerie de gros volume (distribution et synchronisation de l'heure, horlogerie industrielle).

SES MISSIONS

La CFHM assure la représentation et la valorisation de la filière en développant ou en apportant son soutien à des projets collectifs (projets R&D, présence d'une collaboratrice à Shanghai, organisation de rencontres B to B et d'expositions grand public).

Depuis 1947, date de sa création, elle met son expertise au service de ses entreprises à travers le suivi administratif, législatif, réglementaire, juridique, technique, économique et financier de la filière. En matière de propriété industrielle, elle propose à ses adhérents une aide pour le dépôt de marques, de dessins, de modèles, la recherche d'antériorité et en cas de litige. Chaque semaine, la CFHM diffuse sa lettre

d'information professionnelle à ses adhérents et ses partenaires.

Avec un pays comme la Chine qui représente un réel potentiel de développement pour les marques horlogères françaises, la CFHM a ouvert un showroom collectif à Shanghai, en partenariat avec la Fédération française de la Chaussure. Sa responsable, Mme Weiling Tong, a pour mission d'opérer une veille du marché chinois de l'horlogerie, de développer les relations avec les médias et les organisations professionnelles chinoises et d'apporter son concours pour assister les adhérents de la CFHM dans leurs relations avec les distributeurs chinois.

SON ORGANISATION

Le conseil d'administration de la CFHM représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants, gros volume) dont la composition a été renouvelée le 25 juin 2013 pour la période triennale 2013/2015 (voir ci-dessous). M. Pascal Bole a été réélu président. Les vice-

présidents sont MM. Jean-Pierre Bodet et Gérard Simon. M. Paul Champagne occupe la fonction de trésorier et M. Michel Caron celle de président d'honneur. M. Patrice Besnard est le délégué général de la CFHM.

COLLEGE MONTRES

M. Philippe Bérard (SMB)
M. Jean-Luc Bernerd (MGH Lip)
M. Pascal Bole (Montres Ambre)
M. Pierre Burgun (Pierre Lannier)
M. Alain Chamla (Christian Bernard)
M. Thierry Frésard (Saint Honoré)

COLLEGE COMPOSANTS

M. Jean-Claude Bühr (Alliance)
M. Philippe Truchot (ISA France)
M. Gilles Buliard (La Pratique)
M. Guillaume Butty (Tena Butty & Robur)
M. Paul Champagne (groupe Dalloz)
M. Antoine Gérard (IMI)
M. Gérard Simon (Sibra)

COLLEGE GROS VOLUME

M. Jean-Pierre Bodet (Bodet)
M. Michel Caron (Dimahor)
M. Nicolas Gorgy (Gorgy Timing)

SES PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS

- les élus du Doubs et de Franche-Comté en raison de la forte présence de l'industrie horlogère dans cette région
- les administrations centrales
- le Comité Francéclat (CPDE)
- le Comité permanent de l'Horlogerie européenne
- la Commission de normalisation horlogère Afnor, le Comité européen de normalisation (CEN) et le comité international ISO/TC 114

- la fédération EuroTempus
- le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre
- la Fédération française de la Chaussure
- le Conseil Interprofessionnel de la bijouterie et de l'horlogerie
- le Pôle de compétitivité des microtechniques (Besançon).

HORLOGERIE FRANÇAISE

— *le temps au quotidien*

TEXTES
Marie-Pia Coustans
& Daniel Galazzo

Glénat